

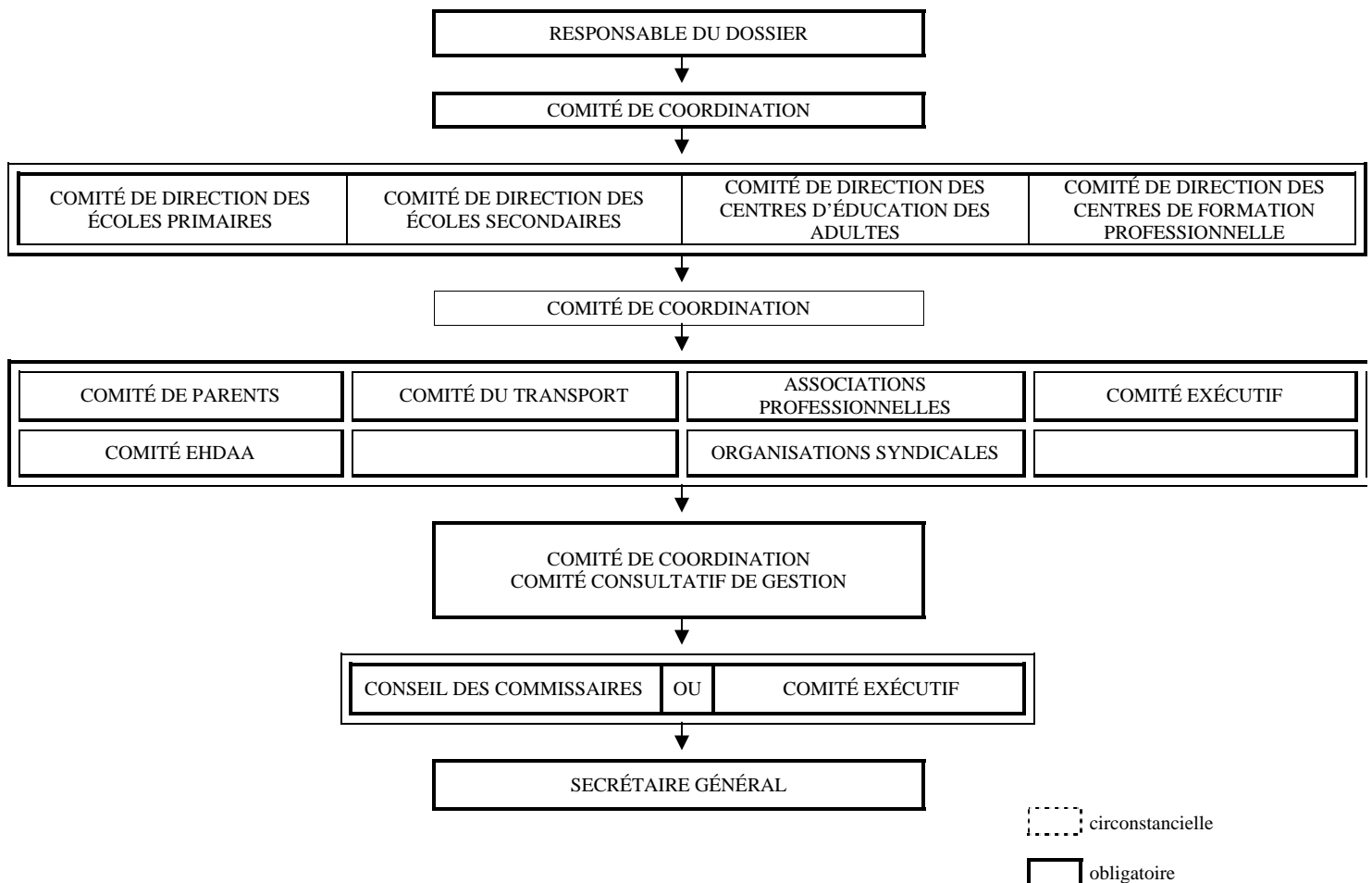
**CHEMINEMENT DE CONSULTATION D'UN PROJET DE POLITIQUES,
RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE RÉGIE**

L'initiateur d'un projet de politiques, règlements et règles de régie doit préalablement à tout travail convenir avec le directeur général de la nature de la portée et des modalités de son projet.

Le responsable de l'élaboration d'un projet de politiques, règlements et règles de régie est tenu d'identifier au verso de la page-titre de son projet, le cheminement et le calendrier de cette consultation des différentes instances intéressées. Il demeure, tout au long du processus de consultation, la ressource privilégiée du projet et comme tel assure sa présence auprès des instances consultées.

Nous proposons ci-après un graphique général de cheminement du projet. De façon générale, sauf pour quelques étapes de consultation, il n'est pas approprié de rendre cette démarche obligatoire pour toutes les instances de consultation. Il appartient au porteur du dossier de faire connaître et de valider, à la première étape auprès des membres du comité de coordination, le cheminement à suivre et le calendrier de consultation à adopter.

GRAPHIQUE GÉNÉRAL DE CHEMINEMENT



COMMENTAIRES SUR LES ÉTAPES DU CHEMINEMENT

Étape 1 Obligatoire : Comité de coordination

Toutes les consultations sur les projets de règlements, politiques et règles de régie devraient être initiées au comité de coordination étant donné la présence des trois (3) membres de la direction générale, responsables des différents éléments du réseau des écoles et des centres de même que celles des différents services.

Étape 2 : Circonstancielle : comité de direction des écoles primaires, comité de direction des écoles secondaires, comité de direction des centres d'éducation des adultes, comité de direction des centres de formation professionnelle.

Selon la nature du sujet, peuvent être impliquées les directions des écoles primaires et/ou secondaires et/ou les directions des centres.

Étape 3 : Circonstancielle : comité de coordination

Il peut arriver que le projet ait été substantiellement modifié et mérite d'être revu au comité de coordination avant d'être acheminé vers l'instance « politique ».

Étape 4 : Circonstancielle : comité de parents, comité exécutif, comité EHDAA, comité du transport, organisations syndicales et associations professionnelles

Selon la nature du projet, une ou plusieurs instances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées.

Étape 5 : Obligatoire : comité consultatif de gestion

Selon les prescriptions de l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique, le comité consultatif de gestion doit participer à l'élaboration des politiques de la commission scolaire de même qu'à l'élaboration de la réglementation de mise en oeuvre dans les écoles.

Étape 6 : Obligatoire : conseil des commissaires, comité exécutif

Selon la délégation de pouvoirs, il appartient au conseil des commissaires ou au comité exécutif d'adopter le règlement, la politique ou la règle de régie. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de déposer le document du projet préalablement à la séance où il doit être adopté. Dans le cas de la majorité des règlements, il faut prévoir un délai de 30 jours d'avis public pour l'adoption de ce règlement.

Étape 7 : Obligatoire : secrétaire général

Dépôt au secrétaire général selon le format conforme pour diffusion dans les meilleurs délais.

RESPONSABLE DU DOSSIER :

Instances de consultation	Date de dépôt	Date de réception de l'avis
Phase 1 Comité de coordination
Phase 2 Comité de direction des écoles primaires
Comité de direction des écoles secondaires
Comité de direction des centres d'éducation des adultes
Comité de direction des centres de formation professionnelle
Phase 3 Comité de coordination
Phase 4 Comité de parents
Comité exécutif
Comité EHDAA
Comité du transport
Organisations syndicales
Organisations professionnelles
Phase 5 Comité de coordination
Comité consultatif de gestion
Instances d'acceptation	Date de dépôt	Date d'acceptation par résolution
Phase 6 Comité plénier
Conseil des commissaires
	Date de diffusion	
Phase 7 Secrétaire général	